

La Poste annonce la privatisation du secteur des colis et prévoit d'externaliser la distribution des envois postaux dans les régions périphériques.

Le 21 février 2006, la Poste annonce la fusion de ses Unités responsables des colis et des Exprès, ainsi que de la logistique et qui formeront la société PostLogistics SA.

Toutefois suite à une intervention syndicale, la décision de transférer dans une société anonyme de droit privé les 5'500 employé-e-s concernés par cette fusion, est soumise à expertise auprès de l'office fédéral de la justice.

En effet, il n'est pas certain que le transfert des colis et du personnel dans une société privée soit autorisé, car les paquets jusqu'à 30 kilos font partie du domaine réservé, ce qui revient à dire que la Poste doit distribuer ces envois partout en Suisse à un prix juste, équitable et identique.

Par ailleurs, en perdant la distribution des colis, de nombreux facteurs de villages verraient leur temps de travail diminuer et plusieurs risqueraient de perdre leur place de travail. Ces employé-e-s modèles travaillant à satisfaction depuis des années à la Poste et n'ayant qu'une formation de monopole auraient énormément de mal à trouver un nouvel emploi.

Le 26 mars 2006, dans une interview au Sonntagsblick, le directeur de la Poste déclare que la Poste prévoit d'externaliser la distribution des envois postaux dans les régions périphériques. Il est étonnant qu'une entreprise ayant le monopole de la distribution des lettres jusqu'à 100 grammes, ne veuille assumer qu'une partie de son mandat, alors qu'elle l'accomplit depuis des décennies en réalisant d'ailleurs de jolis bénéfices.

Pour notre région ces projets sont dangereux à plus d'un titre et questionnent sur plusieurs points importants, notamment concernant les places de travail, ainsi qu'au sujet des prestations offertes et à quel prix.

Est-ce que selon la procédure habituelle, le gouvernement jurassien a été consulté concernant ces 2 projets ?

Est-ce que la distribution des envois faisant partie du domaine réservé (envois de 1 à 30 kilos) continuera d'être garantie sur l'ensemble du territoire cantonal ?

Quelles mesures la Poste va-t-elle prendre en faveur du personnel concerné par ces restructurations ?

Qu'est-ce qui motive la Poste à externaliser la distribution des envois postaux dans les régions périphériques et selon quels critères ?

En outre, le groupe parlementaire socialiste estime qu'il est essentiel que le gouvernement jurassien interpelle la Poste en exigeant notamment :

- que la distribution des colis soit garantie sur l'ensemble du territoire jurassien.
- que l'ensemble de la population puisse déposer et retirer des colis à une distance raisonnable de son domicile.
- que les prix soient fixés de manière juste, équitable et identique sur l'ensemble du territoire suisse.
- que les facteurs des villages conservent la distribution des colis.
- que selon son mandat, la Poste continue d'assurer la distribution du courrier soumis au monopole.

Pour le groupe socialiste

Jean-Marc Plumey